



## Décision du Président n°2024 CST 046

**Thème : Social**

**Objet : Demande de subvention fonctionnement 2024 pour le Centre Social Intercommunal au Conseil Département des Hautes Alpes**

**Pôle : Cohésion sociale et territoriale**

### Contexte :

Dans le contexte de la gestion des politiques sociales et du soutien aux structures de proximité, le Centre Social Intercommunal du Briançonnais sollicite une subvention de fonctionnement auprès du Département. Cette demande s'inscrit dans le cadre des orientations stratégiques du Département visant à renforcer la cohésion sociale, favoriser l'inclusion et soutenir l'animation territoriale à travers des services de proximité.

### Ceci exposé :

**Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Briançonnais,**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions des articles L5211-17 et L5211-20 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 05-2022-12-19-00001 du 19 décembre 2022 approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais, notamment en matière d'action sociale d'intérêt communautaire ;
- VU** la délibération du Conseil Communautaire n°2022-82 du 13 septembre 2022 approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais, compétente dans le cadre de l'action sociale d'intérêt communautaire ;
- VU** la délibération n°2020-48 du Conseil Communautaire du 24 juillet 2020 relative à la délégation du Conseil au Président concernant les affaires générales et notamment s'agissant des demandes de subvention et conventions y afférant concernant les opérations de fonctionnement ;

**CONSIDÉRANT** Le plan de financement suivant intégrant au budget la valorisant des services ressources des budgets du service de prévention et de la coordination CTG :

Demande de Subvention- Aide au Fonctionnement 2024					
Plan de financement					
DEPENSES			RECETTES		
Libellé	Montant	Taux	Libellé	Montant	Taux
			70 Produits des services	150 000 €	13%
011 Charges à caractère général	344 045 €	30%	74 Dotation et participation	365 068 €	
			7478 CAF	226 241 €	20%
012 Charges de personnels	772 781 €	68%	7473 Département fonctionnement	40 000 €	4%
			7473 Département appel à projet	13 372 €	1%
65 Charges de gestion courante	2 000 €	1%	7473 Conférence des financeurs	25 100 €	2%
			74788 Autres	60 355 €	5%
68 Dotations amortissements	5 300 €	1%	75552 Revenus des immeubles	11 853 €	1%
			Auto-financement CCB	597 205 €	53%
<b>TOTAL</b>	<b>1 124 126 €</b>	<b>100%</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 124 126 €</b>	<b>100%</b>

## DÉCIDE

**ARTICLE 1 :**

De solliciter une aide au fonctionnement 2024 pour le Centre Social Intercommunal au Conseil départemental selon le plan de financement ci-dessus.

**ARTICLE 2 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Briançon, le

21 FEV. 2024

Le Président,

Arnaud MURGIA



Date de publication :

21 FEV. 2024

Date de Transmission au contrôle de légalité :

21 FEV 2024

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.